

N°16-06-57

L'an deux mil seize, le vendredi 24 juin à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (*reçoit pouvoir de J.M. GALLET*), Président, suite à la convocation en date du 16 juin 2016.

Présents :

Mesdames CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DELRUE J. (*reçoit pouvoir de D. FOURNIER*) ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; BOIN E ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. (*reçoit pouvoir de F. SAGNIER*) ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; CRENLEUX L. ; DELATTRE J. (*reçoit pouvoir de N. DE JONGHE*) ; MONFAIT D. (*reçoit pouvoir de D. DOURIEZ*) ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; COLIN G. (*reçoit pouvoir de F. DEGREMONT*) ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; LECLERCQ E. ; VASSEUR G. ; DENUNCQ R. ; EVRARD D. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G.

Absents excusés :

Mesdames POURCHEL I. ; DE JONGHE N. (*donne pouvoir à J. DELATTRE*) ; DOURIEZ D. (*donne pouvoir à D. MONFAIT*) ; DEGREMONT F. (*donne pouvoir à G. COLIN*)

Messieurs DUWAT A. ; SAGNIER F. (*donne pouvoir à J. BOUFFART*) ; FOURNIER D. (*donne pouvoir à J. DELRUE*) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. (*donne pouvoir à C. LEROY*) ; TELLIER C. ; BEE D.

Absents :

Messieurs BRUGGEMAN M. ; LEFEBVRE S. ; HOCHART J.L. ;

Monsieur Jean-Marie ALLOUCHERY est élu secrétaire.

OBJET : TERRAINS DU RANDO-RAIL ET DE LA GARE DE NIELLES-LES-BLEQUIN – VENTE

Rapporteur : José BOUFFART

Christophe MAGNIER, responsable de l'entreprise SAFARI RAIL AVENTURE qui gère le fonctionnement du rando-rail du Pays de Lumbres, s'est manifesté auprès de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres afin d'acquérir le terrain d'assiette de son activité touristique.

Il s'agit de la parcelle D 946 sise sur la commune de Nielles-les-Bléquin. L'estimation de France Domaine s'élève à 15.000 €.

Par ailleurs, Monsieur MAGNIER souhaite également acquérir la gare attenante et ses dépendances. Il s'agit de la parcelle D 977 sise sur la commune de Nielles-les-Bléquin. L'estimation de France Domaine s'élève à 30.000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de vendre la parcelle D 946 sise sur la commune de Nielles-les-Bléquin au prix de 15.000 €, à Christophe MAGNIER ou la société le représentant,

DECIDE de vendre la parcelle D 977 sise sur la commune de Nielles-les-Bléquin au prix de 30.000 €, à Christophe MAGNIER ou la société le représentant,

AUTORISE le Président à signer les actes de vente correspondants.

Pour extrait conforme.
Le Président,

